Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_031-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Commune de Les BRULAIS 35330

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 28 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	14	15

Vote	
A la majorité des suffrages exprimés	
Pour :	15
Contre :	0
Abstention :	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Le : 07/05/2026
Et
Publication ou notification du : 07/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 avril à 19 heures, les membres du Conseil municipal se sont réunis à la salle associative et citoyenne de la commune, sous la présidence de Monsieur Hugues RAFFEGEAU, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 24 avril 2026. Un affichage a été fait sur la vitrine extérieure devant la mairie le même jour.

Présents : M RAFFEGEAU Hugues, Maire, M BARRE Emmanuel, Mme BERTHIER Karen, Mme BRUNARD Chrystèle, M DANION Dominique, Mme DELEPIERRE Sokun-Théavy, M DUHEN Eric, Mme FLAGEUL Marie-Emmanuelle, Mme GROUX Claudie, M LECLERC Olivier, M LEGENDRE Jérôme, M MENOU Alain, Mme PHILIPPE Sylvie et M ROLLAND Yannick.

Absente ayant donné procuration : Mme GOUSSAIN Marie-Rose à Mme PHILIPPE Sylvie

Secrétaire de séance : Mme Sylvie PHILIPPE

N°2026/031 – *BATIMENT PUBLIC* – OPÉRATION RÉNOVATION ET EXTENSION DU DERNIER COMMERCE MULTISERVICES ET CRÉATION D'UN LOGEMENT SOCIAL A L'ÉTAGE – AVENANTS

Pour cette opération de rénovation et extension du dernier commerce avec création d'un logement à l'étage, il y a des avenants à prendre en compte

Pour le lot 3 « Charpente / Traitement de Boisé, l'entreprise FEVRIER propose un avenant d'un montant de 1 877,60€ HT. Il concerne le remplacement du faux solivage dans le bâtiment B. C'était en option dans leur devis proposé et le bureau de contrôle l'aurait conseillé. Monsieur le Maire a validé ce devis le et le montant du marché passe de 18 655,26€ HT à 20 532,86€ HT.

Pour le lot 4 « Couverture, Désamiantage et Etanchéité », la commune a reçu un devis de l'entreprise COLLET Couverture titulaire du marché pour un montant de 54 952,90 HT. Ce devis concerne la réfection du rampant arrière avec le changement de chéneau pour un montant de 11 283,40€ HT. En effet, il s'avère que la toiture fatigue et qu'elle a déjà subie de nombreuses reprises. En refaisant le dessous de la toiture, il convient d'en faire de même pour elle pour que tout soit idéal.

Concernant celui de COLLET Couverture, le devis est à revoir car il y a des choses que les architectes doivent revoir avec lui. L'entreprise doit revenir fin mai début juin pour la reprise de la toiture du bâtiment B et l'étanchéité. Elle ferait en même temps la reprise de chéneau si le conseil municipal valide. Dans la mesure où nous n'avons pas le chiffre exact, il convient que le CM donne pouvoir au Maire pour signer cet avenant autour de 10 000,00€ HT

Envoyé en préfecture le 07/05/2026
Reçu en préfecture le 07/05/2026
Publié le
ID : 035-213500465-20260428-2026_031-DE

Pour info, il y a aura également un avenant futur avec l'entreprise VIGON CONSTRUCTIONS titulaire du lot °2 « Gros Œuvre / Démolition ». Il concernera les fondations (les comparaisons + / -) et la reprise de cheminée.

De même, il y a aura des dépenses futures pour la commune avec le raccordement au réseau d'eau avec la SAUR et au réseau fibre avec Orange. Des contacts sont en cours avec ces sociétés.

Il revient au Conseil municipal de valider le devis de l'entreprise FEVRIER BATIMENT pour le faux solivage du bâtiment B et de donner pouvoir à Monsieur le Maire de signer l'avenant de l'entreprise COLLET COUVERTURE pour la réfection du rampant arrière t le changement du chéneau du bâtiment B dans la limite de 10 000,00€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, :

- **PREND ACTE** de l'avenant signé par Monsieur le Maire avec l'entreprise FEVRIER BATIMENT d'un montant de 1 877,00€ HT pour le remplacement du faux-solivage du bâtiment B,
- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour signer** l'avenant auprès de l'entreprise COLLET COUVERTURE concernant la réfection du rampant arrière et le changement de chéneau dans la limite de 10 000,00€ HT,
- **DIT** que les crédits nécessaires pour ce projet phare seront inscrits au budget primitif des exercices 2026 et suivants de la commune à l'opération 1702 « Commerce »,
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement un de ses adjoints, à signer tous documents relatifs à ce sujet.

Pour extrait conforme,
En Mairie le 5 mai 2026

Le Maire,
Hugues RAFFEGEAU

MAIRIE DE LES-BRULAIS (ILLE ET VILAINE)